

PELTRE



Infos



NOVEMBRE 2024

59

BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

EDITO DU MAIRE

→ CADRE DE VIE

- P 4** Sortie intergénérationnelle
- P 4** Quizz du LIEC
- P 5** 80 ans de l'évacuation du camp de Peltre;
- P 8** Les travaux d'été d'embellissement et de fleurissement
- P 9** Journées du patrimoine : la ferme de Basse Bevoys
- P 10** Nettoyons la nature
- P 11** Les travaux : on en est où ?
- P 12** Espaces sans tabac
- P 13** Du nouveau à La Poste

→ VIE CULTURELLE

- P 14** Concert du Conseil de Fabrique

→ VIE SCOLAIRE

- P 15** - Bilan effectifs rentrée des classes

→ VIE MUNICIPALE

- P 16** Comptes Rendus du Conseil Municipal
- P 20** Départs et arrivées chez les agents communaux
- P 21** Action du CMJ
- P 21** Election du nouveau CMJ
- P 22** PELTRE, village ambassadeur du don d'organes !

→ VIE ÉCONOMIQUE

- P 23** Arnold Dépannage

→ CONSEILS PRATIQUES

- P 24** Récupérateur d'eau
- P 25** Maisons illuminées
- P 26** Agents recenseurs

→ HOMMAGE

- P 27** Merci Serge

→ INFOS

- P 28** - Etat civil : naissances, mariages, décès
- P 28** - Agenda des manifestations



**Directeur de la publication
et coordination :** Walter KURTZMANN

Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN,
Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT,
Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

Photographies :

Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Jean-Marc RACHULA

Conception et Impression : TEKPRESSE (57)
tekpresse@orange.fr

Tirage : 900 exemplaires

Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres
à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC



Bel automne !

Après les élections européennes, suivies, des législatives surprises, notre pays a enfin un gouvernement en place. Espérons que celui-ci s'attellera rapidement aux divers chantiers qu'attendent les Français. Nous saurons ainsi d'ici quelques semaines comment notre avenir se dessinera et comment notre collectivité sera soutenue sur ses projets de demain, aussi minimes soient-ils.

Avec plus de 3 200 milliards de dette, notre pays frôle la catastrophe financière.

Économie sera le maître mot de l'année 2025 pour la France et les collectivités territoriales.

Une fois de plus, on va demander aux contribuables français de faire des efforts pour redresser nos finances publiques. Les collectivités avaient déjà été fortement sollicitées durant le mandat de François Hollande pour participer à l'effort national.

Les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron n'ont pas su inverser la tendance et l'ont même aggravée. Une nouvelle fois, le gouvernement en appelle aux collectivités qui, pourtant, présentent chaque année, contrairement à l'État, des budgets équilibrés. La loi l'impose et si les élus s'avisent d'en décider autrement, ils seraient vite rappelés à l'ordre par le représentant de l'État, en la personne du Préfet.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, on ne sait pas quel sera l'impact réel pour nos finances intercommunales et communales.

Ce qui est certain, c'est qu'il y aura un impact négatif, et nous devons redéfinir nos prévisions d'investissement à la baisse pour les deux ou trois prochaines années.

Pourtant, dans la période de trouble politique et institutionnel que nous traversons, les communes sont un pôle de stabilité et un modèle. Elles font fonctionner les services publics du quotidien, portent des projets concrets qui améliorent le cadre de vie des habitants, donnent un sens à l'action publique, et font vivre notre démocratie à l'échelle locale.

C'est dans ce contexte politico-économique fragile que nous allons terminer les investissements prévus pour les années 2024-2025, notamment le début des travaux de vidéoprotection, la rénovation du 6 rue de Chesny et du presbytère et la réfection de la rue de Gargan.

Ces investissements majeurs clôtureront l'année en cours.

Nous voici déjà au dernier trimestre 2024 avec son lot de festivités à venir pour le plus grand plaisir de tous : marché de Noël, Saint-Nicolas, concert de Noël, repas des aînés...

Je vous invite à découvrir l'ensemble des programmes de nos associations au fil de la lecture de ce bulletin. N'hésitez pas à participer à chaque festivité !

2025 sera pour notre commune une année de recensement et je voudrais insister sur son importance en termes de dotations pour notre commune. Sans rentrer dans le détail, certaines dotations de l'État sont attribuées en fonction du nombre d'habitants...

Il est donc fondamental que celui-ci soit établi au plus juste et je vous demande donc, le moment venu, de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

Je vous souhaite un bel automne !

Walter KURTZMANN
Votre maire



Sortie intergénérationnelle

Le soleil n'était pas encore au zénith ce 13 août mais il faisait déjà bien chaud sur le plateau de la Cueillette. Il en aurait fallu beaucoup plus pour décourager le petit groupe de seniors accompagné par les jeunes élus du CMJ qui n'ont pas hésité à pousser la brouette.

Après avoir fait le plein de légumes, de fruits, de fleurs et de bonne humeur, un petit tour à la boutique pour compléter le panier de chacun ; une petite pause et un rafraîchissement offert par la maîtresse des lieux s'imposaient. Fin de matinée, satisfaits, avec l'envie de renouveler l'expérience, tout ce petit monde a pu rejoindre son domicile.

Merci Emy, Eden, Marceau, Clément pour votre implication, merci d'avoir pris le temps de partager avec les Séniors ce moment privilégié. Merci Estelle pour ton accueil.



Un quiz autour des sciences

Dimanche 18 août, une trentaine de personnes s'est prêtée au jeu d'un quiz concocté par le LIEC (Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux) basé en partie sur le campus de Bridoux et dépendant du prestigieux CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique). Cette animation qui sort des sentiers battus était proposée par la Commune et l'Eurométropole de Metz.

Dans une ambiance détendue, il s'agissait de répondre à des questionnaires préparés très sérieusement par le LIEC dont la mission est de comprendre le fonctionnement des écosystèmes continentaux perturbés par l'activité humaine.

DÉMOCRATISER LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Avec ce quiz, l'idée consiste « à promouvoir et à démocratiser la culture scientifique et technique, montrer aux gens que des chercheurs travaillent à côté de chez eux sur des sujets qui peuvent trouver une application dans la vie quotidienne », explique Anne Vicente, organisatrice du quiz et docteure en écotoxicologie microbienne de l'université de Lorraine. La jeune scientifique est également la présidente de la société Iwari, créatrice de ces quiz qui traitent de sujets très variés touchant la vie au quotidien et qui font l'objet de recherches avec le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, par exemple. Une série de réponses possibles était proposée aux joueurs et un système de panneaux donnés à chaque

participant permettait à chacun de choisir sa réponse. Ensuite, une photo prise par l'animateur était analysée par l'intelligence artificielle et comptabilisait les scores des uns et des autres.

SANS SMARTPHONE, SANS ÉCRAN MAIS GRÂCE À L'IA

Ce quiz a permis d'éveiller les curiosités des petits et des grands dans la bonne humeur avec quelques fois des grands « Oh ! » de surprise lors de la découverte des réponses. « *Ma volonté était d'éviter d'utiliser une application et que pendant une heure et quart, les gens soient déconnectés de leur smartphone* », assure Anne Vicente. *A refaire !*





80 ans après : mémoire et histoire

Samedi ensoleillé en ce 31 août pour la cérémonie commémorative des 80 ans de l'évacuation des déportés du Camp Annexe du Struthof. L'ancienne ferme d'Albert Derdaine dite de Ravinel avait été réquisitionnée par les S.S. entre 1943 et fin août 1944 pour y loger, très sommairement, dans l'écurie, la cinquantaine de déportés de ce kommando.

De la ferme, il ne reste aujourd'hui qu'un pan du mur d'entrée discrètement caché entre des maisons au fond d'une courette donnant sur la rue de Gargan à la hauteur du numéro 25 et donnant accès à la résidence seniors qui l'a remplacée.

Ce mur est devenu monument du souvenir.

Le troisième de notre village après celui du combat de 1870 situé dans le cimetière et bien sûr le plus visible, celui de la femme éplorée consacré aux combattants des guerres du siècle dernier, à côté de la mairie. Il y a 10 ans déjà, un 8 novembre, avant la démolition de la ferme, une plaque commémorative avait été dévoilée solennellement et conjointement par un rescapé du Natzweiler-Struthof, Monsieur Salomon, et Madame Valérie Drechsler-Kayser alors directrice du C.E.R.D.⁽¹⁾ C'était le point d'orgue d'une semaine de la mémoire qui avait mobilisé l'équipe municipale et des bonnes volontés.

L'exposition itinérante « *Un jour la liberté nous reviendra* », en salle des fêtes complétée par des prêts de l'Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle (Ascomémo) avait connu un beau succès.

Puis en 2019, pour les 75 ans de l'évacuation du camp, un hommage solennel avait été rendu aux déportés et pour la première fois trois jeunes du village avaient été associés à la cérémonie par des lectures de textes. A cette date la ferme était démolie et des fouilles archéologiques avaient fait apparaître entre autre

les restes d'un cimetière médiéval.

Cette année, ce sont des membres du Conseil Municipal des jeunes qui eurent l'occasion de rappeler tour à tour le contexte de l'histoire de ce camp annexe en s'appuyant sur une documentation qui s'est progressivement enrichie ces dernières années. Une mise en récit appréciée par l'assistance.

Ils ont entre autre évoqué et lu la lettre du 7 décembre 1945 écrite par Monsieur Joseph Hammelman, déporté politique luxembourgeois n°2245. Elle était adressée à Monsieur Alexandre Bonnet alors Président de la Délégation Municipale et qui faisait office de maire à la Libération. Ce document émouvant et de premier ordre avait fait l'objet d'une publication commentée dans notre bulletin municipal d'avril 2016.

Les 50 « *rayés* » chargés de travaux épuisants devaient surtout faire des travaux de terrassement pour aménager une carrière d'équitation, construire et entretenir les écuries de la « *remonte* »⁽²⁾ situées dans la ferme de la Horgne toute proche. Il s'agissait en effet de soigner des chevaux qui ensuite étaient envoyés sur le front russe pour tirer le matériel de l'artillerie (voir photo). Des habitants de Peltre témoins des conditions sanitaires inhumaines imposées par les SS à ce kommando n'ont pas hésité à manifester leur fraternité par quelques dons de nourriture, de cigarettes, de journaux. La lettre de remerciement du déporté en témoigne.

En prélude à cette cérémonie mémorielle, le 28 août une conférence très suivie et très appréciée a été donnée en salle des fêtes par Monsieur Michaël LANDOLT, archéologue réputé devenu directeur du C.E.R.D. au Struthof.

Les panneaux de l'exposition « *Un jour la liberté nous reviendra* » y étaient à nouveau exposés. M. LANDOLT a apporté de nouveaux éclairages sur l'histoire et la composition du kommando en s'appuyant sur ses recherches dans les archives du Centre.



1 : C.E.R.D. Centre Européen du Résistant Déporté.

2 : Remonte : Achat, entretien et préparation des chevaux (selle, trait) pour l'armée.



Si on savait que le groupe était composé de nationalités différentes (allemande, grecque, italienne, luxembourgeoise...), les motifs de la déportation étaient à l'image de ce que signifiait la dictature nazie : condamnation de droit commun, homosexualité, résistance (les déportés N.N. Nacht und Nebel), opposition politique, racisme (présence de déportés tziganes).

Puis, le 30 août, lors d'une seconde conférence, M. Gérard SCHUTZ a rappelé l'histoire unique des 3 départements de l'Est de la France entre 1870 et 1945. Cette conférence était précédée de la projection du film « **Le journal d'un exil** » de Patrick BASSO avec la présence du réalisateur.

En 2017, donc deux ans avant sa démolition et dans le cadre du travail de l'archéologie préventive, quelques

relevés avaient été menés dans la ferme qui avait dans un premier temps retrouvé sa fonction initiale pour servir ensuite d'entrepôt municipal : peu de traces retrouvées finalement : un graffiti, une caisse de munition allemande...

Pour ceux qui n'ont pu assister à la conférence de Monsieur LANDOLT, on peut découvrir sur le site Internet de la commune une synthèse historique de premier ordre.

En présence d'élus de Peltre et des communes voisines, des représentants d'associations patriotiques et entouré de porte-drapeaux, Monsieur Kurtzmann a rappelé l'importance de cette commémoration dans le contexte anxieux du moment.



Conférence de M. Mickaël LANDOLT



Monsieur M. LANDOLT, Directeur du C.E.R.D.



Conférence de M. SCHUTZ

Puis, il a déposé une gerbe avec Mme Paule ENIG, présidente d'honneur de l'Amicale du Fort de Queuleu et trésorière de l'Amicale nationale française des déportés et familles de Disparus de Natzweiler-Struthof et ses Kommandos et avec M. le sénateur Jean-Marie MIZZON.

Ensuite, il a procédé avec Monsieur VIGNOS, directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et représentant M. le Directeur du CERD, au dévoilement d'une photographie aérienne de la ferme de Ravinel prise dans les années 60.

Grâce à un Q.R. code, on pourra découvrir l'histoire qu'ont vécu les déportés de ce sinistre lieu de détention, et qui au centre de notre village témoigne aussi d'un moment de l'histoire de l'humanité.

Jacques DEVAVRY



Une assistance nombreuse à la cérémonie



Les jeunes du CMJ transmettent la mémoire



Travaux d'été pour l'embellissement, nettoyage pour un meilleur cadre de vie

Sous la houlette de notre dynamique Directrice Générale des Services, Séverine Joffroy, l'équipe technique municipale, les saisonniers (Kylia, Abdel Rani, Manon, Justine et Hugo) aidés par les jeunes du CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) dans le cadre d'un chantier d'insertion, le village a fait peau neuve cet été.

De la rue de Metz au square du Petit Canton, à la rue de La Horgne et à d'autres massifs, désherbage et nettoyage, bien souvent sous un soleil de plomb, étaient les maîtres mots.

Des travaux de rénovation ont été également entrepris. Le vestiaire du foot a retrouvé une nouvelle jeunesse, les bancs de l'école maternelle ont été rafraîchis, le groupe scolaire réaménagé, un bac à graisse de la salle des fêtes a été installé et le cimetière lui aussi a été débarrassé des herbes indésirables.

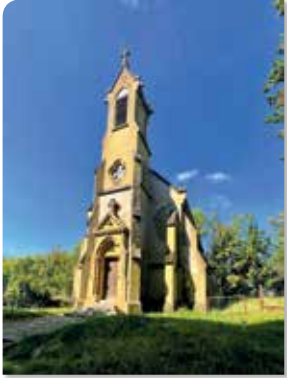
Pour joindre l'utile à l'agréable, les pommes de terre plantées au début du printemps dans le massif à l'entrée du village, ont été récoltées par les enfants du CSE qui se sont initiés à la cuisine à travers des ateliers culinaires où la pomme de terre était reine. (NDLR : ces pommes de terre avaient été plantées afin de rappeler l'usage de la machine agricole qui y est installée).

Merci Séverine, à l'équipe municipale qui a fonctionné à effectif réduit tout l'été, à nos jeunes qui ont bien transpiré, pour le travail fourni.





Journées Européennes du Patrimoine : le domaine de Basse-Bevoye dévoile ses secrets



C'est l'histoire d'une passion, d'un coup de cœur. Celui de Danielle Jeannot, peltroise depuis plus de 30 ans, qui est tombée amoureuse de ce site et qui s'est passionnée pour l'histoire de ce lieu à l'écart du ban communal.

Elle a effectué des recherches aux archives départementales et à l'évêché, puis a obtenu l'accord du propriétaire depuis 2003, du domaine de Basse-Bevoye pour ouvrir pour la première fois à quelques privilégiés, ce lieu chargé de mystère et habituellement fermé au public.

Rendez-vous fut pris les 21 et 22 septembre pour des visites organisées, au départ de la mairie, avec le concours de quelques conseillers municipaux pour encadrer les groupes.

Arrivée sur site et après une marche d'une vingtaine de minutes à travers les vignes et le long de la Cueillette, la centaine de visiteurs a pu découvrir les lieux, au bout de la longue allée bordée d'arbres.

Guidés par Danielle Jeannot, les curieux ont visité le domaine d'une superficie de deux hectares et 80 ares avec sa chapelle construite en 1881 et désacralisée depuis 1998 et la cour du manoir qui hébergera successivement, une maison de détente pour les séminaristes qui venaient s'oxygéner là chaque mercredi, le séminaire pendant la première guerre mondiale. Puis, après le second conflit mondial, le domaine accueillera les jeunes de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et de la JEC (Jeunesse Étudiantes Chrétienne) ainsi qu'un centre interculturel pour des rencontres entre jeunes européens.

La suite de la visite conduisait les visiteurs dans le parc où ils purent d'abord découvrir la statue d'une Vierge à l'enfant en haut d'une colonne puis une seconde statue



d'une Vierge en prière placée sur un socle au milieu d'un carré de buis et enfin l'emplacement du cimetière vidé des corps des vieux maîtres qui ont enseigné à Basse Bevoye.

M. FONTAINE, fermier, sa femme et ses 5 enfants ont géré et entretenu le domaine de 1969 jusqu'en 2007 assurant au grand séminaire un approvisionnement quotidien en lait, légumes et fruits frais.

Malheureusement, après leur départ, les arbres du parc ont souffert de l'usure du temps et deux d'entre eux s'étant couchés la veille de la visite, ont détruit une statue en plâtre de Saint Joseph, dressée à proximité du portail d'entrée.

Merci à Danielle et Patrick Jeannot pour cette visite originale qui a ravi tous les participants.



Opération nettoyons la nature

Pour sa 27^{ème} année, l'opération « **Nettoyons la nature** » revient sur Peltre.

Les centres **E. Leclerc** mettent en place cette action afin de sensibiliser petits et grands à la protection de l'environnement. Ils fournissent les chasubles, les gants, les sacs poubelles et les pinces.

La Commune de Peltre souhaite chaque année s'associer à cette manifestation en organisant 2 journées de collecte des déchets.

Le vendredi 27 septembre, 75 enfants de l'école élémentaire publique de Peltre accompagnés par leurs enseignants ont sillonné les rues de Peltre sous la pluie. Armés de bottes en caoutchouc, chasubles et gants, ils ont pu récolter de nombreux déchets.

Le samedi 28 septembre, c'est une trentaine de fidèles bénévoles répartis en plusieurs équipes qui a arpenté les rues du village sur des parcours pré établis.

En parallèle, le camion de la mairie se chargeait de ramasser les objets plus encombrants.

A l'issue de ces 2 matinées et pour remercier les participants de ce geste citoyen, le Conseil Municipal leur a servi une collation.

Avec 488 kilos de déchets, le camion a cette année encore, malheureusement, été bien rempli.

Le respect de l'environnement est l'affaire de tous, le protéger, c'est préserver l'avenir de l'humanité.





Les travaux : on en est où ?



Depuis le début du mandat, divers de travaux ont été lancés par les élus et nombreux sont nos concitoyens qui s'interrogent sur l'état d'avancement de ces dossiers.

1. LA MAISON 6 RUE DE CHESNY :

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement Deux Points Architectes /LABART BET / BICOME. Après les études de diagnostic, les sondages géotechniques pour la reconnaissance des fondations et le diagnostic Amiante avant travaux, le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été finalisé et l'appel d'offre a été lancé, le 26 août 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 20 septembre. Le Conseil Municipal du 17 octobre a validé l'attribution des marchés de travaux. Le chantier devrait démarrer début janvier 2025 pour créer cinq logements de type T2.

2.LE PRESBYTÈRE :

La mission de maîtrise d'œuvre a également été confiée au groupement Deux Points Architectes /LABART BET / BICOME. Les études de diagnostic ont été finalisées par l'équipe de maîtrise au cours des mois de juillet et d'août. Le diagnostic Amiante avant travaux a été mené début juillet et les sondages géotechniques pour la reconnaissance des fondations ont été réalisés du 14 au 18 octobre. Ils ont démontré que, pour une façade, le système de fondations est ancré dans des argiles beiges humides entre 1,30 et 1,50 m de profondeur, que pour

l'autre façade et au droit de la cave voûtée, les fondations sont situées entre 0,21 et 0,35 m de profondeur au sein des argiles beiges saturées en eau et pour les pignons, elles sont ancrées à 0,80<m. Le presbytère étant implanté dans une zone avec un aléa fort au retrait gonflement des sols argileux, ces sondages expliquent en partie des fissures traversantes constatées sur l'ensemble du bâtiment. Les 1ères études de faisabilité permettent d'envisager la rénovation du logement du prêtre et du bureau paroissial et la création d'un studio, de 2 logements de type T2 et d'un logement de type T3. Les études de projet vont se poursuivre jusqu'à la fin d'année.

3.LE SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Pour ce projet, le Conseil Municipal est assisté par le bureau d'étude e-conex (77- Serris) et le marché de travaux a été confié à la société ENSIO (57 – Metz) et à son sous-traitant Elres Réseaux (57 – Hauconcourt). Les études d'exécution ont permis de vérifier qu'un réseau à fibre optique permettait de connecter toutes les caméras au système d'enregistrement (location de fibres à Orange ou SFR-Numéricâble).

Les travaux de génie civil permettant d'implanter les mâts supports des caméras et les travaux de création de liaisons vers les futures caméras sont en cours de réalisation. La mise en service du système est prévue mi-décembre 2024.



4. LA RUE DE GARGAN

Pour la phase 3 des travaux de réfection des voiries (entre la rue St André et la rue des Vignes), les études de maîtrise d'œuvre sont réalisées par les services de l'Eurométropole sous la direction des élus du Conseil Municipal. Leur finalisation est prévue avant la fin d'année. Elles seront complétées par une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux. La consultation sera lancée courant novembre. La concertation avec l'ensemble des concessionnaires de réseaux (Haganis, Véolia-Mosellane des eaux, grdf, réséda, Orange et SFR-Numéricable) est terminée.

5. L'ATELIER COMMUNAL

Le Conseil Municipal a décidé en juin 2020 de faire l'acquisition d'un terrain situé rue des Fours à Chaux pour y construire un atelier communal. L'objectif est de regrouper les différents lieux de stockage, le petit atelier et le bungalow situés à l'arrière du Couaroil pour disposer ainsi d'un espace de travail moderne, adapté et conforme à la réglementation en vigueur.

Après les études de programmation qui ont permis une concertation avec les agents techniques sur les besoins,

la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancée et le marché sera attribué lors du Conseil Municipal de décembre 2024. Le projet a pris beaucoup de retard car la priorité a été donnée aux travaux de rénovation du presbytère mais il devrait pouvoir débuter au premier semestre 2025.



Espaces sans tabac

Après délibération du Conseil Municipal, PELTRE rejoint le club des communes ayant fait le choix d'éloigner le tabac des espaces publics fréquentés par les enfants. C'est en 2012 que la ligue contre le cancer a créé le label « **Espace sans tabac** ».

En France, **75000 morts** par an sont dûs à la consommation du tabac : c'est la première cause **ÉVITABLE** de mortalité, il est donc primordial de changer les habitudes de chacun.

Les espaces sans tabac ont pour objectif de réduire le tabagisme chez les jeunes, le tabagisme passif et protéger notre environnement. Il sera donc désormais interdit de fumer et de vapoter devant et autour des établissements scolaires de la commune, des installations sportives, (Stade de foot, terrains de tennis, city stade) et des aires de jeux.

Les zones sans tabac seront identifiées par des panneaux spécifiques.

Le but de cette action n'est pas de pénaliser les fumeurs, (des espaces bien à eux leur sont réservés), mais l'objectif premier, **c'est la protection de nos enfants et de notre environnement.**





Du nouveau à La Poste : un facteur-guichetier à votre service



*Vous connaissez votre facteur ?
Retrouvez-le à La Poste de Peltre*



LA POSTE

À partir du 29 Octobre 2024, votre facteur, Nicolas SCHAEFFER accueillera les habitants au bureau de poste. Après plusieurs échanges entre les élus et la Délégation Territoriale du Groupe La Poste, ce nouveau dispositif « facteur-guichetier » permet de répondre aux attentes du Conseil Municipal et des clients de la commune qui bénéficieront à la fois d'un accueil en bureau de poste et des services du facteur sur sa tournée.

Nicolas SCHAEFFER assurera sa tournée de distribution l'après-midi et ouvrira le bureau de poste le matin.

À La Poste, il accompagnera et conseillera les clients pour réaliser :

- **L'ensemble des opérations services courrier et colis**, notamment le dépôt et le retrait de colis et lettres recommandées, l'affranchissement, l'achat de produits courrier-colis (timbres, prêt à poster, emballages colissimo et Chronopost),
- **L'ensemble des opérations de gestion de l'argent au quotidien** : retrait et versement d'espèces, le dépôt de chèque, virements, la consultation de solde, édition de RIB et la prise de rendez-vous avec les conseillers bancaires...

Pour les souscriptions à des offres bancaires et les rendez-vous avec un conseiller, les habitants sont invités à se rendre à La Poste de Marly.

VOTRE FACTEUR-GUICHETIER VOUS PROPOSE ÉGALEMENT DES SERVICES À DOMICILE LORS DE SON PASSAGE SUR SA TOURNÉE.

L'expédition de colis et de lettres recommandées directement depuis chez vous. Affranchissez votre colis ou votre lettre recommandée sur internet, déposez-les dans votre boîte aux lettres personnelle et votre facteur les récupère dès le lendemain. *Pour en savoir plus : www.laposte.fr

Votre facteur peut vous apporter, au cours de sa tournée, des carnets de timbres, des enveloppes préaffranchies, des emballages colis, et le dépannage financier pour les clients de La Banque Postale.

Pour cela, il vous suffit de contacter le 3631 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h (appel gratuit depuis un poste fixe) et demander **le service « Contact Facteur »** afin que ce dernier puisse se présenter au domicile.

INFORMATIONS PRATIQUES

LA POSTE DE PELTRE
48 RUE DE GARGAN
57245 PELTRE

HORAIRES D'OUVERTURE
du mardi au samedi
de 9h00 à 12h00



Concert de cors des Alpes et d'orgue

Dimanche 13 octobre, **l'ensemble Coralp-Lotharingia**, invité par le Conseil de Fabrique de Peltre, a fait découvrir à un peu plus de cent cinquante personnes, l'univers du cor des Alpes à travers des musiques traditionnelles et modernes, quelquefois accompagnées à l'orgue par Jean-Pierre Aniorte mais aussi des morceaux seuls.

Les spectateurs ont pu admirer les performances des cinq sonneurs sous la direction de Louis Metzeldard, licencié en musicologie, avec des représentations musicales variées, constituées de pièces du répertoire traditionnel et de pièces originales et suivies d'explications sur l'instrument.

Le cor des Alpes était initialement utilisé par les bergers pour communiquer entre eux à travers les vallées ou pour l'appel du troupeau, et ce depuis plus de 400 ans... Le son du cor pouvant porter jusqu'à 7 kilomètres.

Il serait, en fait, né dans les Vosges. Fabriqué en épicéa, c'est un instrument de musique naturel (sans piston)

avec une embouchure qui permet de produire 20 notes. D'une longueur moyenne de 3,4 m et constitué de 3 ou 4 parties, il permet de produire des notes en fa ou fa dièse. Il est fabriqué en Suisse ou en Alsace.

Le bugle, le tuba (tenorhorn) ou les cloches d'alpages sont également venus accompagner certains morceaux.

Un beau concert original !

Prochain concert, le 17 novembre à 15h avec le groupe WALMY (Harmonicistes) et la chorale « La Chatereye ».





Bilan de la rentrée scolaire

C'est sous un beau soleil que les enfants ont repris le chemin de l'école le lundi 2 septembre 2024.

Malgré une mobilisation importante des parents d'élèves et des élus, la décision du DASEN (directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) de la Moselle, Grégory Prémon, la décision de fermeture d'une classe en élémentaire a été maintenue.

L'école élémentaire de Peltre perd donc une classe.

Les 75 élèves de l'école élémentaire sont donc répartis sur 3 classes :

- CP-CE1 avec **22 élèves** pour Mme BEAUDOUIN ;
- CE1-CE2 avec **24 élèves** pour Mme LOTH ;
- CE2-CM1-CM2 avec **29 élèves** pour Mme THOUVENIN (directrice) qui est déchargée le lundi par Mme BOMTEMPS.

Les cours d'éducation religieuse sont prodigués par Mmes MAURIZIO (CP-CE1-CE2) et VERGE (CE2-CM1-CM2)

A l'école maternelle « Les Lutins » sous la direction de Mme VENOT THIERRY, 48 élèves sont répartis sur 2 classes :

Mme MERCET a en charge la classe de Petite Section/ Moyenne Section avec **24 élèves** : 4 MS et 20 PS.

Mme VENOT THIERRY a en charge la classe Moyenne Section/Grande Section : **23 élèves (24 au retour des vacances d'automne)** : 16 GS (+1) et 7 MS

Elles sont accompagnées de deux assistantes maternelles : Mesdames Florie LALLIÉ et Mélanie CHOLEWA.

Nous souhaitons une très bonne année scolaire aux enfants et aux équipes enseignantes.





Retour sur le conseil municipal du 29 août 2024

ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2025-2028

Le Conseil Municipal décide de souscrire auprès de l'assureur GENERALI VIE un contrat d'assurance statutaire pour l'ensemble des agents.

→ LES RISQUES COUVERTS SONT LES SUIVANTS :

- Décès ;
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- Longue maladie, maladie longue durée ;
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant ;
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement ;
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

INSTITUTION DU PERMIS DE DÉMOLIR

Le Conseil Municipal institue l'obligation du permis de démolir sur l'ensemble du ban communal de PELTRE, pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'un bâtiment.

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole a été approuvé le 3 juin 2024 par le Conseil métropolitain. Il remplace les documents d'urbanisme et les règles en vigueur sur 45 communes du territoire métropolitain, notamment sur la commune de PELTRE.

Le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Il apparaît donc dans l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation préalable les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur

son territoire, à l'exception de ceux inscrits à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme.

Néanmoins, la notion de construction est très englobante : la piscine découverte d'un particulier, une terrasse, une clôture, ..., sont des constructions pouvant potentiellement entrer dans le champ d'application du permis de démolir, sans qu'aucun enjeu ne justifie le recours à cette autorisation préalable, et qui engendre par ailleurs une contrainte pour les administrés. Aussi, l'objet de la présente délibération est d'imposer à permis de démolir les démolitions des seuls bâtiments.

Il est toutefois rappelé que certaines constructions relevant des dispositions de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme sont répertoriées et protégées par le PLUi en tant que « patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural » et que tous travaux les impactant sont soumis à déclaration préalable.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 16 janvier au 15 février 2024

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal approuve la création de 4 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires.

De plus il désigne Madame JOFFROY Séverine, secrétaire générale, comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA STRUCTURE PÉRISCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 EST ADOPTÉ



CRÉATION D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE

L'année 2023 a vu l'inauguration du Centre de Supervision Urbain (CSU) métropolitain, créé au titre de la compétence de la Métropole en matière de prévention de la délinquance. L'Eurométropole de Metz souhaite poursuivre son action et répondre aux besoins et enjeux en matière de tranquillité et sécurité publiques par la création d'un service intercommunal de police municipale, ayant vocation à intervenir dans les domaines suivants :

- La sécurisation des transports publics ;
- La protection de l'environnement ;
- L'aide apportée aux communes.

Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, les agents concernés seront placés sous l'autorité du Maire de cette commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Président de Metz Métropole à recruter un préfigurateur (futur responsable du service intercommunal de police municipale), ainsi que 24 agents de police municipale et 3 gardes-champêtres.

→ LE DIMENSIONNEMENT AU DÉMARRAGE SERA COMME DÉCRIT :

- 1 responsable de service (recruté en qualité de préfigurateur) ;
- 12 policiers municipaux pour les transports en commun ;
- 3 gardes-champêtres pour l'environnement ;
- 12 policiers municipaux pour les missions de police des communes.

Ces agents seront armés sur l'ensemble du territoire de la Métropole, afin d'assurer une continuité territoriale cohérente et opérationnelle.

Le Conseil Municipal confirme son accord sur la création d'un service de police intercommunal de police municipale dont les missions sont les suivantes : sécurisation des transports en commun, protection de l'environnement, et appui aux communes, et dont la mise en œuvre opérationnelle est visée au 1^{er} janvier 2025.

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

→ ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE SUITE À LA DÉMISSION D'UN ADJOINT

Le Conseil Municipal, suite à la démission de Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, du poste de 1^{er} adjoint, a élu :

- Madame LEYDER Monique : 1^{ère} adjointe ;
- Monsieur BASTIEN Jean-Claude : 2^{ème} adjoint ;
- Madame KNECHT Dominique : 3^{ème} adjointe ;
- Monsieur LAURENT Christophe : 4^{ème} adjoint ;
- Madame Martine GILLARD : 5^{ème} adjointe.

APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DES VOIRIES

Par convention, l'Eurométropole de Metz a confié la gestion de l'entretien des voiries, à l'exclusion de la chaussée des voiries départementales transférées, à ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans l'article 3.4 de la convention, il avait été décidé que la gestion et l'entretien des arbres d'alignement situés dans l'assiette du domaine routier seraient à la charge des communes « **y compris les sujets le long des routes départementales transférées** ».

Au vu des difficultés rencontrées par les communes pour l'entretien des arbres d'alignement le long des routes départementales transférées par manque de moyens techniques, il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, que la Métropole assure la gestion, l'entretien et la protection des arbres d'alignement plantés en bordure de l'ensemble des voies de circulation transférées par le Département. En contrepartie de la gestion exercée et des charges supportées par la Métropole, cette dernière retranchera de la participation annuelle actée dans la convention initiale, le coût qui était consacré à cette opération.

Pour la commune de Peltre, le Conseil Municipal approuve l'avenant proposé et la modification du montant établi par convention par la CLECT qui est ramené à **13 958€**.



ADHÉSION AU SERVICE INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix son adhésion à ce dispositif intercommunal de police municipale et fixe le volume horaire mensuel pour le service de police à huit heures, sachant que les 4 premières heures sont prises en charge par la métropole.

CRÉATION D'UNE OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal, par délibération du 20 juin 2024, avait confié au bureau d'études CAP Conseils (57-Montigny-Les-Metz), une étude de faisabilité relative à l'autoconsommation collective prenant en compte les consommations des bâtiments communaux dans un périmètre de 2 km, soit la mairie, la salle des fêtes, y compris les vestiaires de l'AS Peltre, le périscolaire, l'école élémentaire, l'école maternelle, les bungalows vestiaires du tennis et le Couaroïl.

La consommation annuelle d'électricité de ces bâtiments est de 89 143 kWh/an (source données du compteur – facture UEM) pour un montant total annuel de 41 739,74 €^{ttc} et les factures d'énergie sont imputées au budget de fonctionnement de la Commune.

La solution initialement envisagée consistait à implanter une centrale photovoltaïque en surimposition de toiture-terrasse haute de l'école élémentaire avec un système d'intégration de plots thermo-soudés à l'étanchéité. Cependant, cette solution nécessiterait la réfection complète du complexe d'étanchéité sur une surface de 293 m² mais aussi les travaux complémentaires de :

- Dépose sans repose de la protection lourde en gravillons ;
- Dépose et repose des couvertines ;
- Dépose partielle et repose du bardage.

Le coût de cette opération est estimé à un montant de 70 000 €^{HT} alors que la toiture a été refaite il y a dix ans.

La solution alternative qui est envisagée consiste à trouver un emplacement pour une centrale au sol ou en ombrière.

Après étude, il a été décidé lors de la Commission Travaux du 4 septembre dernier d'opter pour l'implantation d'une ombrière sur le parking de la mairie, plus précisément sur les trois places attenantes au bâtiment. L'idée est de couvrir les places avec un porte-à-faux et implanter les poteaux dans l'espace vert.

En revanche, une ombrière sur l'intégralité des places, le long du terrain de tennis serait trop grande par rapport aux besoins et le coût serait plus élevé. La création d'une ombrière sur le parking de la mairie dont le montant en investissement est estimé à 88 500€ est plus économique que la précédente avec un coût d'investissement plus maîtrisé et une rapidité d'exécution (hors délais d'urbanisme).

La production annuelle serait alors de 20 775 kWh/an avec un taux d'autoconsommation de 88,7% et un retour sur investissement de l'ordre de 8 ans.

Cette installation est éligible aux subventions à l'investissement Climaxion de la Région Grand Est (montant estimé à 9 900,00€) et au Fond Vert métropolitain sur la période 2024-2026 qui a été créé par délibération du 18/12/2023 dans le cadre du deuxième Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) de l'Eurométropole de Metz à hauteur de 50% des dépenses et avec une participation minimale de la commune de 20% du montant total HT des financements.





ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LE 6 RUE DE CHESNY

Suite à l'appel d'offre lancé le 26 août 2024, le Conseil Municipal approuve l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation de l'immeuble du 6 rue de Chesny aux entreprises suivantes :



LOTS	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ	MONTANT HT DE L'ATTRIBUTION
LOT 01 DÉMOLITIONS - GROS-ŒUVRE – VRD	SARIBAT	318 001,50 €
LOT 02 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	EISENBARTH	50 896,11 €
LOT 05 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	NESPOLA	64 998,00 €
LOT 06 MENUISERIE INTERIEURE / AGENCEMENT	MENULOR	24 579,50 €
LOT 07 CHAPES CARRELAGE – FAÏENCE	LC REALISATION	25 046,50 €
LOT 08 SOLS SOUPLES	LPR	6 143,00 €
LOT 09 PEINTURES – FINITIONS	AL RENOV	16 900,00 €
LOT 10 PLOMBERIE - SANITAIRE – VENTILATION	NEW SGSC	55 853,20 €
LOT 11 ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	ATOME ENERGIE	64 931,47 €

Pour les lots n°3 et 4, une seule offre a été reçue par lot mais ces offres sont déclarées « *inacceptables* » car leur prix excède les crédits budgétaires alloués au marché et établis avant le lancement de la procédure (estimation du maître d'œuvre en phase APD).

Ces lots sont déclarés infructueux et seront relancés très rapidement.

REPAS DES SÉNIORS ET BONS D'ACHAT

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 30€ pour tous les seniors âgés de 70 ans et plus, utilisables dans les commerces peltrois pour celles et ceux qui ne pourraient ou voudraient pas participer au repas des seniors du 19 janvier prochain.





Départs et arrivées chez les agents communaux

Après un peu plus de 10 ans passés au secrétariat de mairie, Enrika SICOURMAT a souhaité donner un autre élan à sa carrière et a été mutée le 1^{er} septembre au secrétariat général de l'Eurométropole de Metz. La jeune femme âgée de 33 ans avait intégré le secrétariat de mairie dans le cadre d'un contrat d'avenir. Après 3 années de contrat, ses qualités professionnelles avaient conduit les élus à lui proposer de rester au service de la commune en qualité d'agent d'accueil et d'intégrer le service public.

Elle était également chargée de la gestion du cimetière, de l'état civil et des dossiers CNI/Passeports. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Au service technique, en juillet, après le départ de son responsable, Thierry KICHENASSAMY, pour la commune d'Ennery et l'arrivée de Julie VANESON pour lui succéder, c'est Stéphanie ZIMMERMANN qui a souhaité, après 16 ans au service de la Commune de Peltre, une mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1^{er} septembre afin de trouver un poste plus proche de son domicile.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin, Claude FERON est venu renforcer l'équipe technique. Il est âgé de 46 ans. Après une carrière militaire de plus de 26 années qui le conduira à entretenir les espaces verts à l'État-major de Zone de Défense Est, au palais du Gouverneur, à l'HIA Legouest et à la section équestre militaire mais aussi à être projeté sur des théâtres d'opérations extérieures, il termine au grade Caporal-chef de 1^{ère} classe et décide de rejoindre le monde civil au service de notre commune.

Enfin, depuis le 4 septembre, Frédéric BAZZANI a également rejoint l'équipe technique. Agé de 39 ans, Frédéric a une formation en mécanique-productique et en maintenance des équipements de chauffage, climatisation et d'énergies renouvelables. Après une vingtaine d'années au cours desquelles il acquiert une solide expérience dans diverses entreprises de la région dans le domaine des antennes GSM puis du chauffage, il a décidé de réorienter sa carrière. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Le service technique : Frédéric, Iullian, Julie, Claude et Pierre



Action du CMJ



Les jeunes du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) ont décidé de s'impliquer dans la protection de l'environnement. N'étant pas restés insensibles aux nuisances produites par les déchets, canettes, mégots de cigarettes, papier, chewing-gum, jetés sur la voie publique, ils ont décidé de passer à l'acte.

Une première action a été menée le 14 septembre.

Une pancarte invitant à un village propre a été installée à la Closerie du Potier. On ne peut qu'adhérer à cette démarche citoyenne.

Bravo pour cette initiative sachant que d'autres vont suivre.

Qu'on se le dise, la propreté d'un village reste l'affaire de tous.

Élections du CMJ

Après un peu plus de deux ans de mandat et de nombreux projets menés à bien, il est temps de renouveler le Conseil Municipal de Jeunes de Peltre.

Les conseillers municipaux jeunes ont entre autres, permis d'avoir un abri bus à Peumont, participé à une balade intergénérationnelle, réalisé des pancartes invitant à plus de respect dans le village, accompagné des seniors à la cueillette de Peltre ou encore représenté les jeunes lors des cérémonies officielles.

Tous les jeunes, de 9 à 16 ans dont au moins un parent réside sur la commune, peuvent se présenter et élire leurs représentants à cette instance municipale.

Pour faire acte de candidature, un dossier est à retirer en mairie et sera à déposer avant le 8 novembre 2024.

Le jour des élections, le dimanche 17 novembre de 9h à 17h, en mairie, les jeunes peuvent venir voter, en présentant leur pièce d'identité ou celle du parent résident.

Alors si toi aussi tu veux participer à la vie du village, comprendre comment fonctionne un conseil municipal et donner de la voix à tes idées, n'attends pas et rejoins l'aventure CMJ en remplissant ton dossier de candidature et pourquoi pas en réalisant une petite vidéo de campagne à adresser à la mairie.



PELTRE, village ambassadeur du don d'organes !

Le Conseil Municipal a décidé de faire de PELTRE, un village ambassadeur du don d'organes suite à une sollicitation du collectif Greffes+.

Nous souhaitons ainsi partager les valeurs de solidarité, de fraternité qui nous sont communes. Ce projet est soutenu par l'Association des Maires de France, le ministère de la santé via son Agence de la biomédecine et la Fondation de l'académie de médecine.



LE DON D'ORGANES A BESOIN DE VOUS, DE NOUS CAR L'ENJEU EST IMPORTANT.

Le nombre de patients en attente d'une greffe, qui augmente chaque année, est de 27 000 alors que le nombre de greffes réalisées par an est de l'ordre de 6 000 et l'on constate plus de 1 000 décès par manque de greffons.

Le frein majeur est le taux de refus. Il est d'environ 33% alors que selon différentes enquêtes, il devrait être de 15%. Même si notre loi précise que nous sommes tous donneurs, à moins d'avoir exprimé son refus de son vivant, il est très difficile dans un moment aussi douloureux et au regard de la sidération de l'instant de répondre avec bienveillance sur l'éventuelle opposition du défunt.

C'est pourquoi, il faut en parler avec ses proches naturellement, sans être dans l'urgence : **« toi, est-ce que tu t'opposerais au don de tes organes si les conditions de ton décès te plaçaient en situation de donneur potentiel ? ».**

Tout l'intérêt de cette action est de sensibiliser, soutenir, susciter le débat, l'échange ce qui apportera un effet protecteur pour vos proches si toutefois ils devaient se trouver dans cette situation.

EN PARLER, C'EST LES PROTÉGER !



Nous allons matérialiser cet engagement par la pose de panneaux aux entrées de la commune.

Des milliers d'automobilistes vont être invités à se poser la question en traversant les communes de France acceptant de devenir ambassadrice du don d'organes comme l'est maintenant PELTRE.

Le « ruban vert » porte l'image de cette belle cause, il est le symbole du don d'organes et aussi également le signe distinctif de la gratitude exprimée par la société envers tous les donneurs d'organes et de tissus, et d'espoir pour les patients en attente.

Nous suivrons avec intérêt l'impact de notre décision.

Nos administrés vont-ils se poser la question en famille, à force de passer devant nos panneaux ?

Et plus largement, grâce au réseau de toutes les communes ambassadrices, au fil des kilomètres parcourus, le taux de refus va-t-il baisser ? Si tel est le cas, nous serons très fiers d'être un maillon d'une chaîne de don de vie !

Vous pouvez télécharger sur vos mobiles l'application du don d'organes (grâce au QR code ou directement via App store ou Google Play) ou vous rendre sur le site www.dondorganes.fr si vous souhaitez plus d'informations.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du collectif Greffes+ : www.greffesplus.fr ou contacter par email : villes-ambassadrices@greffesplus.fr



**Entre proches
On se le dit !**

dondorganes.fr



Arnold Dépannages - Point S

Passionnée par le milieu de l'automobile et du transport, Patricia Arnold décide en 1994 de créer son entreprise de dépannage. Elle démarre son activité à Metz-Vallière et à Jouy aux Arches.

Il y a une quinzaine d'années, pour assurer son développement, Patricia décide de s'installer dans la zone artisanale de Peltre dans des locaux plus spacieux.



Pour travailler, Arnold dépannage dispose d'un parc de 9 véhicules pouvant charger des véhicules légers, des véhicules utilitaires, des camping-car, des caravanes et des motos. Une équipe de 12 collaborateurs assure de 50 à 100 interventions par jour. L'entreprise travaille en exclusivité sur son secteur avec les sociétés d'assurance.



Arnold dépannage est également partenaire de la société LOGICX qui est le numéro un du dépannage aux Pays Bas et assure pour cette entreprise le dépannage et le transport des nombreux véhicules hollandais qui traversent notre région durant les vacances.

Le dépannage et le transport de véhicules assure 80 % du chiffre d'affaire de l'entreprise peltroise.



Il y a 10 ans, pour compléter son activité, Patricia Arnold a conclu un partenariat avec la société Point S.

L'atelier de Peltre dispose de tout l'équipement et outillage permettant d'assurer l'entretien et la réparation de tous types de véhicules.

- Pneumatiques, vidanges, réparations, mécanique, vitrage, vente de pièces détachées et d'accessoires.



Dans un avenir proche, Patricia Arnold souhaite pouvoir agrandir ses locaux pour mieux assurer son développement.

03.87.76.12.70

19

94

- Dépannage secteur METZ et environs
- Transport de véhicules (Sur Devis)

7j/7 - 24h/24

ENTRETIEN ET RÉPARATION

Pneumatique, révision, vidange,
 mécanique et bien d'autres services

LUNDI-VENDREDI :

08H00-12h00 || 14H00-17H00

5 rue du Ruisseau Saint-Pierre 57245 PELTRE



Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

L'Eurométropole veut sensibiliser le public à l'infiltration de l'eau de pluie et promouvoir le Plan Pluie. Une aide de 1 000 bons d'achat de 50 € chacun est budgétisée pour cette opération.

Pour obtenir cette aide, il est nécessaire d'être un propriétaire et ou d'être une entreprise implantée au sein des 46 communes de l'Eurométropole. Un seul bon est valable par logement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'au moins 300 l. Sur le site de la Métropole, vous devez visualiser une vidéo de présentation de ce Plan Pluie et réussir un quiz avec au moins 70 % de bonnes réponses.

Il ne vous restera plus qu'à compléter un formulaire de demande, fournir un justificatif de domicile ou un titre de propriété. En échange vous devez vous engager à laisser le récupérateur en place au moins deux ans et en cas de déménagement, il devra être laissé sur place. Les enseignes de bricolage et de jardinage qui participent à l'opération par convention acceptent les bons d'achat et appliquent la réduction en caisse.

Infos sur :

<https://eurometropolemetz.pulse.ly/ptsdcunju>

Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Associations, entreprises et particuliers de l'Eurométropole de Metz, faites votre demande en ligne !



RDV sur eurometropolemetz.eu ou scannez le QR code pour remplir votre demande.

Offre soumise à conditions, voir règlement en ligne. Bon d'achat valable uniquement auprès des enseignes partenaires.





Concours des maisons décorées ou illuminées 2024



Comme le concours des maisons fleuries en été, arrive bientôt le concours des maisons illuminées et/ou décorées de fin d'année, mis en place depuis quelques années déjà.

Aucune inscription n'est nécessaire pour participer à ce concours, et toutes les maisons et les appartements visibles depuis la rue sont sélectionnés d'office.

Le jury, composé de membres de la Commission des Fêtes du Conseil Municipal, passera entre la Saint Nicolas et Noël, le soir après 18h00.

Les critères de sélection, même s'ils peuvent paraître très subjectifs, sont basés sur l'originalité de la réalisation, l'esthétique, l'harmonie de l'ensemble, la densité des illuminations (quantité par rapport à l'espace disponible) et l'esprit de Noël... mais aussi sur le respect de l'environnement : lumières led pour les illuminations et les décorations « fait maison » ...

Il y'a plusieurs récompenses pour les maisons décorées et plusieurs pour les maisons illuminées.

Outre un diplôme municipal, les lauréats reçoivent un petit cadeau surprise et sont invités à la cérémonie des vœux du maire lors de laquelle les prix leur sont remis.

Il reste encore un peu de temps pour cette préparation qui annonce les fêtes de fin d'année.

*Alors, à votre imagination,
vos lumières et sujets.*

Prêts ?

Partez !



Recrutement d'agents recenseur

DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT QUI SE DÉROULERONT DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2025, LA COMMUNE DE PELTRE RECRUTE 4 AGENTS RECENSEUR.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, vous assurez la collecte annuelle du recensement de la population auprès des habitants d'un secteur de Peltre qui vous est attribué.

1 - MISSIONS

- Suivre obligatoirement les formations assurées par l'INSEE.
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur.
- Déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis.
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine.
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

2 - PROFIL

- Capacité à dialoguer pour convaincre les habitants.
- Neutralité, discrétion et confidentialité (respect du secret des informations récoltées).
- Ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais.

- Capacité à utiliser un ordinateur et Internet (pour le suivi des réponses faites sur le site internet mis à disposition par l'INSEE).
- Bonne connaissance du territoire de la commune.
- Les candidats devront impérativement posséder un téléphone portable.

3 - PÉRIODE DE TRAVAIL

- De début janvier à fin février.
- Réalisation d'une tournée de reconnaissance.
- Être disponible du début à la fin de la collecte ;
- Disponibilité quotidienne en journée et en soirée, y compris les mercredis et samedis.
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte (y compris pendant les congés scolaires).

4) CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Contrat à durée déterminée en tant que vacataire.
- Rémunération en fonction du nombre d'imprimés collectés.

Veuillez adresser votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation manuscrite) avant le 15 novembre 2024 à :

**Mairie de Peltre
1, rue de Gargan 57245 PELTRE
secretariat@mairie-peltre.fr**

The poster features the 'Recensement de la population 2025' logo on the left, which includes a stylized house icon. On the right is the coat of arms of Peltre, a shield with three horizontal red stripes. The central text reads: 'La Commune de Peltre recrute 4 agents recenseurs (h/f)'. Below this, it says 'Candidatures à adresser en mairie.' and provides the email 'secretariat@mairie-peltre.fr'. The bottom of the poster has a colorful illustration of a village scene with a red house, a white van, and people walking. A small French flag is at the bottom right.



Merci Serge

Monsieur Serge THOMAS (Yves, Gabriel) voit le jour à la maternité de Metz le 30 juin 1937 alors que ses parents résident à PELTRE.

Il est le fils de Théophile THOMAS (ébéniste à Peltre dont l'atelier se situe à la ferme de Crépy) et de Lucie ROBERT.

Il se marie à Peltre le 8 février 1958 avec une autre enfant du village, Simone MALLAIZÉE née également à Metz.

La cérémonie a lieu sous l'égide de Eugène LAURENT (maire) et de l'abbé LOSSON (curé).

De leur union, naîtront 2 fils : Jean Francois (retraité de la gendarmerie) et Stéphane (toujours en activité).

Il entre au Conseil de Fabrique le 26 mars 1996 et va y effectuer trois mandats successifs de 6 ans, comme le permet le règlement de fonctionnement des Conseils de Fabrique, en Alsace Moselle.

Il occupe notamment, le poste de président à compter du 11 juillet 2011, en remplacement d'Yvon JACQUEMIN, membre sortant.

Le 18 juin 2014, il devient lui-même, membre sortant, par obligation, après 3 mandats successifs alors que son épouse Simone assure le secrétariat du Conseil.

Après 6 ans d'interruption (un mandat), il réintègre le Conseil de Fabrique, le 9 mars 2015 et le 13 novembre 2020, il est élu secrétaire en remplacement de son épouse Simone, décédée.

Durant toutes ces années, il assume en même temps la charge de sacristain.

Les années passant, à 87 ans, sa santé commence à lui faire défaut et ne se sentant plus capable d'assurer sa fonction, il remet sa démission en juin 2024.

Plus grave, ces derniers temps, il est victime de malaises, il est obligé d'intégrer en continu une maison de soins à Courcelles-Chaussy.

Dans son histoire familiale, on ne manquera pas de signaler....

- La fin tragique accidentelle de son beau-père Victor, engagé sportivement sur la localité, et dont le stade local porte son nom.
- L'intervention de son père Théophile, ébéniste, qui a participé à la restauration du mobilier de la chapelle du Couvent, ayant subi de graves endommagements lors d'inondation.

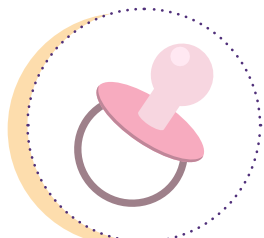
*Merci à toi Serge
pour toutes ces années de bénévolat
au service de notre paroisse.*

Alain CROUTZ
Président du Conseil de Fabrique



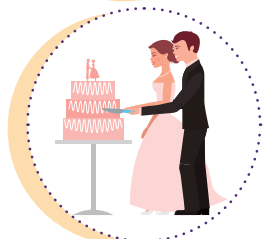
État civil

pour l'année 2024



NAISSANCE

- Antoine, Jules SCHERTZINGER, le 29 août 2024, à Peltre
- Lilou FRANZ, le 15 octobre 2024, à Peltre



MARIAGE

- Christine MIOT et Thierry NATI, le 13 juillet 2024
- Marie Ann CEDENO RILEY et Etienne SACCOMAN, le 16 août 2024
- Mélina MASONE et Cyrille EPLE, le 24 août 2024



DÉCÈS

- Roger PLAQUET, le 7 août 2024, à Peltre
- Anne-Marie ORTAF, le 10 août 2024, au Boulou
- Jeanne WYRWAL, le 17 août 2024, à Hayange

Au 1^{er} Novembre 2024 nous avons enregistré 2 600 actes au registre des naissances de la Commune.

Calendrier des manifestations

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE DES FÊTES

LUNDI 11 NOVEMBRE À 12H00 :
Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918, et hommage à tous les morts pour la France au monument aux morts

VENDREDI 15 NOVEMBRE À 19H00 :
AG de l'Association Familiale à la salle des fêtes

DIMANCHE 17 NOVEMBRE À 15H00 :
Concert du Conseil de Fabrique à l'église Notre Dame de l'Assomption avec le groupe WALMY(Harmonicistes) et la chorale « La Chateraye »

JEUDI 21 NOVEMBRE À 19H30 :
AG de l'AS PELTRE à la salle des fêtes

VENDREDI 29 NOVEMBRE À 19H30 :
AG de l'Association pour la Gestion de la Fête Villageoise à la salle des fêtes

DIMANCHE 1^{ER} DÉCEMBRE DE 9H00 À 17H00 :
Marché de Noël et bourse aux jouets à la salle des fêtes de l'Association « Les P'tites Toupies »

MERCREDI 4 DÉCEMBRE À 20H00 :
AG du TC PELTRE à la salle des fêtes

SAMEDI 7 DÉCEMBRE À 16H30 :
Cortège de Saint Nicolas

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE À 11H45 :
Cérémonie d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie au monument aux morts de Jury

VENDREDI 13 DÉCEMBRE À 19H00 :
Loto de l'AEA (ouverture des portes à 18h) à la salle des fêtes

DIMANCHE 19 JANVIER 2025 DE 12H00 À 18H00 :
Repas des Séniors

SAMEDI 21 DÉCEMBRE À 20H00 :
Concert de Noël à l'église Notre Dame de l'Assomption suivi de la veillée avec vin et chocolat chaud et douceurs de Noël

DIMANCHE 26 JANVIER 2025 DE 9H00 À 17H00 :
Vide dressing à la salle des fêtes de l'Association « Les P'tites Toupies »